

Département

Un projet agricole départemental

Sur proposition de la Chambre d'agriculture du département, les organisations professionnelles du Comité agricole départemental ont décidé d'engager une démarche collective sur l'évolution de l'agriculture du Loir-et-Cher.

Sortir de la logique de filière, pour aboutir à une logique transversale. C'est en quelque sorte l'objectif fixé par le Projet agricole départemental, qui vient de démarrer et dont l'issue est prévue pour le 18 juin prochain. Arnaud Bessé, vice-président de la Chambre d'agriculture, résume la séance de travail qui s'est tenu le 8 février pour les quatre-vingts agriculteurs et opérateurs économiques présents : « Les enjeux sont désormais transversaux, et des questions nouvelles se posent à tous les agriculteurs, quelle que soit leur filière : l'accès au foncier, le renouvellement des générations, les aspects administratifs qui évoluent parfois très vite et sont techniques, la commercialisation, la mise en marché, les aspects humains et de formation etc. L'objectif du PAD, c'est de gérer collectivement les projets. C'est un challenge qu'on se donne, et nous devons le faire évoluer dans le temps. »

Toutes les sensibilités invitées

Le comité de pilotage est composé de la Chambre d'agriculture, du Crédit Agricole Val de France, Agralys, la MSA, Groupama, la FDSEA, les Jeunes agriculteurs, se veut collégial, et souhaite sortir de l'opposition des systèmes. Que deviendra ce PAD dans la réforme plus globale de la PAC (Politique agricole commune, horizon 2014) ? Une lettre d'écrit, mais on sait combien cette PAC ci elle n'arrivait pas

national. Eric Fassot, agriculteur solognot et vice-président de la chambre, se veut rassurant sur la question : « La PAC, c'est une donnée mondiale et européenne, on n'a pas de prise dessus. Les forestiers, le secteur équin, les fruits et légumes : ne sont pas concernés par la PAC. Néanmoins ils sont là avec des problématiques concrètes au niveau départemental. » Certes, mais les marchés, qui ont toujours le dernier mot en matière d'agriculture, ne risquent-ils pas de mettre à mal le beau projet de transversalité agricole départementale ? « La PAC, c'est de la prospective, le PAD n'est pas dans ce registre-là, précise Alice Tissier, directrice adjointe de la Chambre d'agriculture, nous, ce qui nous intéresse, c'est

de voir quels sont les leviers, les réactions à mettre en place pour faire face à une économie d'environnement, et pas seulement de marché. »

« Toutes les sensibilités ont été invitées à participer, et tous les avis se sont exprimés, ajoute Arnaud Bessé. On innove un peu, c'est une inconnue. L'objectif c'est aussi d'aller vers une gouvernance collective du projet. »

Les cent cinquante acteurs du projet se retrouveront le 14 mars pour les enjeux de filières, le 22 mai pour l'émergence de projets structurants, le 15 juin pour les arbitrages finaux et le 18 juin pour la restitution finale.

Frédéric SABOURIN

Mettre autour de la table ceux qui veulent en débattre

Simon Tardieux, viticulteur à Thésée, porte-parole de la Confédération Paysanne (syndicat minoritaire à la Chambre d'agriculture), s'interroge sur le PAD, en reconnaissant quand même quelques avantages :

« D'abord si on regarde les statistiques 2010, de la DRAF (Direction régionale de l'agriculture et de la forêt) : les résultats sont désastreux. 25 % des actifs agricoles ont disparu en dix ans. Les vigneronns, c'est 50 %. Le PAD, il y en a déjà eu un en 1995, on reste sur une approche globale, et la démarche est en effet transversale. Une fois de plus, toutes les organisations professionnelles agricoles vont être d'accord pour redresser la barre. Mais le pluralisme syndical n'est pas vraiment respecté. On va dresser des constats, fixer des objectifs. Nous, à la Confédération paysanne, on milite pour regagner une certaine autonomie, ce qui ne signifie pas autarcie, ne confondons pas ! Car n'oublions pas que pour l'instant, l'intégration se fait sur les prix au rabais. »

Le PAD a cependant le mérite de mettre autour de la table ceux et



Arnaud Bessé, Eric Fassot et Alice Tissier.

Aide Agri 41, un an après

Lancé en janvier 2011, l'association Aide Agri 41 vient en aide aux agriculteurs en difficultés financières. Du moins pour ceux qui osent en faire la demande (cf. la Renaissance du 3 juin 2011). Eric Fassot est aussi au comité de pilotage de l'association, nous lui avons demandé comment s'était passée l'année pour les agriculteurs en grandes difficultés : « Nous avons eu une quinzaine de dossiers, tous sortis d'affaire. Et, je touche du bois, mais nous n'avons pas eu de drames personnels (suicide d'agriculteur sur leur lieu d'exploitation, N.D.L.R.). Pour l'année 2012,

le savez n'est facile pour personne. L'association remet les exploitants sur de bons rails, parfois ce sont des choses très simples comme une meilleure gestion, d'autres fois c'est plus complexe car les causes de la descente sont liées aux fluctuations d'un marché très volatil. Sur le point particulier dont tout le monde a parlé qui fut la sécheresse et le manque de fourrage, dans le Loir-et-Cher la solidarité a joué un grand rôle entre les producteurs et les éleveurs. La proximité nous a fortement aidés à livrer du fourrage rapidement. »